

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal procède au remplacement au sein des différentes commissions communales de M. Deschoux, conseiller municipal démissionnaire :

- Mme Corinne Fayet-Fribourg, Mlle Delphine Michel sont nommées à la commission communale « communication, culture, tourisme ».
- M. Patrick Gravier, à la commission des finances

Procède au remplacement du conseiller municipal démissionnaire au sein du conseil de communauté et des commissions communautaires :

Est élue déléguée titulaire: Mme Consiglia Dubois.

Est désignée membre titulaire de la commission communautaire « actions de développement économique » : Mlle Isabelle Guillemain. Est désignée membre suppléant: Mme Consiglia Dubois (17 voix).

Le conseil municipal approuve le dossier d'assainissement du quartier de la Savoye et du Reulet (en partie) réalisé par la Direction Départementale de l'Équipement, maître d'œuvre de l'opération. Sollicite le soutien financier de l'Agence Rhône-Méditerranée&Corse et du Conseil Général de Saône-et-Loire pour la réalisation de ces travaux dont le coût estimatif est de 300 000 € HT.

Sollicite l'extension des différents réseaux (eau potable, gaz, électricité...) pour le futur lotissement de 10 lots qui sera réalisé dans le prolongement direct du lotissement dit « clos des Joncs Salés ». Autorise M. le Maire à déposer un permis d'aménager pour ce projet

Le Conseil Municipal prend acte de la possibilité de financer les travaux de voirie dans le cadre du programme d'intervention pour l'investissement communal du Conseil Général de Saône-et-Loire : une somme de 8 565 € sera donc allouée à la commune de St Léger sur le programme 2010 que l'assemblée décide d'affecter à la réfection d'une section de la voie communale dite de la Troche.

M. le Maire présente une synthèse des études (audit énergétique et étude de faisabilité solaire photovoltaïque) réalisées à la salle polyvalente. Il en ressort que la vétusté du bâtiment datant de 1980 engendre une grande déperdition d'énergie donc une consommation énergétique accrue. La toiture en shingle étant perméable, non isolée et la chaudière obsolète, le bureau d'études, à l'issue de l'audit, préconise donc comme solution la plus pertinente la réfection de la toiture avec isolation du bâtiment, l'installation d'un chauffage gaz à condensation ainsi que la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques intégrés à la toiture et destinés à la production d'électricité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de programmer la réfection de la toiture et son isolation, la pose de 400 m² de panneaux photovoltaïque en toiture ainsi que le renouvellement de la chaudière, de lancer les différentes procédures nécessaires à la réalisation de cette opération (dossier ErDF, maîtrise d'œuvre, demande de subventions...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion de la commune de Morey au sein de la communauté de communes « entre Monts et Dheune ».

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu d'activité 2008 de la concession gaz naturel GrDF, du rapport 2008 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable – rapports qui n'appellent aucune observation particulière de l'assemblée.